



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2024

Présidence: M. Loïc Desfayes

Objet : PRÉAVIS 14/2024 - AUBERGE DU RAISIN, CULLY - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA FAÇADE OUEST, Y COMPRIS LE TRAITEMENT DES VESTIAIRES, DU LOUNGE/SALON ET DES DEUX TERRASSES ET POUR LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES CHAMBRES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 14/2024 de la Municipalité du 28 octobre 2024;
Où le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix pour et 1 voix contre



1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 949'000.- TTC pour l'assainissement de la façade ouest, comprenant terrasses, lounge et vestiaires en sous-sol et de CHF 70'000.- TTC pour la réalisation d'un diagnostic complet sur l'état du bâtiment, soit au total un montant de CHF 1'019'000 TTC destiné à l'immeuble sis place de l'Hôtel-de-Ville 1 à Cully, abritant l'Auberge du Raisin ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz